
Se loger

Trouver un logement

Bon à savoir

Avec 366 € consacrés mensuellement au loyer, Clermont-Ferrand se classe deuxième sur le podium des villes universitaires les moins onéreuses après Brest (sondage Unef).

Pensez-y !

www.lokaviz.fr centrale du logement étudiant

Retrouvez sur ce site, toute l'offre de logements étudiants en résidences universitaires Crous (chambres et studios) et chez les particuliers.

[Espace Info Jeunes](#)

Son service logement met gratuitement à disposition des centaines d'offres de location de particuliers, toute l'année. L'Espace Info Jeunes propose également des offres d'agences qui s'engagent à réduire leurs frais pour les jeunes. Offres disponibles en ligne.

Résidences universitaires

Le Crous dispose de près de 4 000 lits, répartis en plusieurs catégories : chambres traditionnelles ou rénovées de 9 m², studettes de 14 m², T1, T1 bis et T2, appartements du parc HLM.

Pour demander un logement, constituez votre dossier social étudiant à partir du 15 janvier sur

www.crous-clermont.fr

25, rue Étienne-Dolet

Tél. 04 73 34 44 00 ou 04 73 34 64 20

logement@crous-clermont.fr

Résidences privées

Ouvertes à tous, les résidences accueillent principalement des étudiants.

> [Résidence UXCO Parc Belvédère](#)

Studios, T2 et T3 meublés et équipés.

Tél. 06 35 13 50 59

<https://www.uxco.com/>

> [Résidence étudiante LOGIFAC Le Rabelais](#)

Studios et T2 équipés (ouvrant droit à l'APL) dans des résidences avec services (parking gratuit, laverie, salle de sport, télévision, agent de permanence).

Tél. 04 73 91 11 05

[> Stud'City](#)

Plus de 1 000 logements, du studio au T2, équipés et meublés, dans 8 résidences avec services (laverie, salle de sport, parking, gardien sur place, etc.).

Tél. 04 73 28 43 08

> Résidence ARTEMISIA

Studios meublés et équipés dans une résidence de services neuve !:gestionnaire, Internet, laverie, parking,...

À partir de 360.00€cc/mois !

Tél : 04 67 63 62 70

contact@residencesartemisia.com

> Les Belles Années

2 résidences à Clermont-Ferrand.

<https://www.lesbellesannees.com/residence-etudiante-clermont-ferrand>

> Résidence de la Salle

28, rue Bernard-Brunhes

Tél. 04 73 91 28 91

Foyers

[> Corum Saint-Jean](#)

Chambres et studios meublés pour jeunes travailleurs, apprentis et étudiants. Restauration 7j/7 (restaurant, snack-bar), espace TV et détente, salle de sport, salle multimédia, bibliothèque, laverie, Wi-Fi. Animations (sports, concerts, expos...), accompagnement personnalisé. Les logements ouvrent droit à l'APL.

Tél. 04 73 31 57 00

accueil@corumsaintjean.fr

[> Home Dôme](#)

Chambres individuelles (ouvrant droit à l'APL), toutes équipées TV et Wi-Fi. Restaurant ouvert 7 j/7 également sans condition d'hébergement (autres prestations sur commande), bar, animations (soirées, sorties, activités, informations, etc.), laverie, cyber-base, salles de réunion.

Tél. 04 73 29 40 70

contact@homedome.fr

[> Le Phare](#)

Studios ou appartements partagés de 2 à 4 personnes. Restauration, animations (soirs et week-ends). Laverie, parking, salle de détente, etc.

Tél. 04 73 92 46 40

accueil@fjtlephare.fr

[> Foyer Saint-Joseph](#)

Chambres individuelles meublées, réservées aux étudiants en demi-pension. Salles de détente, salle de musique, salle de travail. Bibliothèque, buanderie. Accès Wi-Fi. Jardin. Location parkings.

Les logements ouvrent droit à l'ALS.
04 73 98 49 00
assoc.lebonpasteur@club-internet.fr

> **Foyer d'étudiantes Chavarot**
8, rue Lezoux
04 73 99 63 00

> **Foyer Monanges**

Chambres individuelles meublées pour étudiants en demi-pension. Accès Wi-Fi. Cour. Les logements ouvrent droit à l'ALS.

7 rue de Metz

63000 Clermont-Ferrand

foyermonanges@chemin-neuf.org

<https://clermont-monanges.foyersetudiants.org>

Les aides

Aide au logement

Vous êtes étudiant et vous souhaitez bénéficier d'une aide au logement ? Suivez le guide !

Étape 1 : trouvez votre logement

Pour prétendre à une aide de la Caf, vous devez déjà avoir trouvé votre logement et être locataire ou colocataire.

Étape 2 : estimez en ligne le montant de votre allocation

Avant de vous lancer dans la demande d'aide au logement, faites une simulation sur www.caf.fr. Cela vous permettra de connaître, en quelques minutes, une estimation du montant de votre aide.

Attention : Si vos parents sont allocataires, il faut faire un choix. Si vous recevez une aide au logement, vous ne serez plus considéré à la charge de vos parents et leurs prestations peuvent diminuer, voire être supprimées.

Étape 3 : préparez quelques informations

Certaines informations sont indispensables pour effectuer une demande d'aide au logement : adresse de votre logement, coordonnées de votre bailleur (propriétaire, agence...), montant du loyer et numéro de Siret (composé de 14 chiffres) si votre bailleur est une société.

Si vous n'êtes pas allocataire, préparez aussi :

-
- votre relevé d'identité bancaire (Rib),
 - le montant de vos ressources en 2013 et 2014,
 - le numéro d'allocataire de vos parents et leur Caf d'appartenance, s'ils sont allocataires.

Étape 4 : faites votre demande en ligne sur www.caf.fr.

Ne perdez pas de temps ! Faites votre demande d'aide au logement dès l'entrée dans les lieux.

[Caf du Puy-de-Dôme](#)

Rue Pélissier
Cité administrative
0 810 25 63 10

Si vous relevez du régime agricole :

[MSA Auvergne](#)

75, boulevard François-Mitterrand
09 69 39 50 50

[Caution locative étudiante \(Clé\)](#)

La Clé (caution locative étudiante) est une garantie de l'État qui permet aux étudiants dépourvus de garants personnels de faciliter leur accès à un logement. La Clé est gérée par les Crous.

Le dispositif peut bénéficier à tous les étudiants :

- disposant de revenus mais sans caution familiale, amicale ou bancaire
- cherchant à se loger en France, pour y faire leurs études
- âgés de moins de 28 ans au 1er septembre de l'année de signature du bail
- âgés de plus de 28 ans au 1er septembre de l'année de signature du bail sous réserve d'être
- doctorants ou post-doctorants de nationalité étrangère

[Garantie Visale®](#) (**garantie de paiement des loyers et charges**)

Pour les logements du parc social et pour les logements conventionnés (APL ou ANAH) du parc privé.

Bénéficiaires

Salariés du secteur privé non agricole ou jeunes de moins de 30 ans : en recherche d'emploi, en situation d'emploi non-fonctionnaire titulaire, salarié du secteur agricole, étudiant salarié, étudiant boursier du ministère de l'Éducation nationale, étudiant avec convention de stage d'au moins trois mois, étudiant justifiant de trois mois de travail sur les six derniers mois.

[Action Logement](#) s'engage vis-à-vis du bailleur à prendre en charge le paiement du loyer et des charges dus par le locataire en cas de défaillance de celui-ci.

En plus d'éviter les impayés, ce dispositif facilite l'accès au logement puisque Action Logement fait office de garant, complète ainsi le dossier locatif et rassure le bailleur.

Ce qui a changé par rapport à la garantie Loca-Pass

Dégradations immobilières

Dans le cas d'une location dans le privé, les frais de remise en état suite à des dégradations

imputables au locataire sont pris en charge pour un montant maximum de 2 mois de loyer charges comprises. La garantie Visale ne fait surtout pas office d'assurance. Il est donc primordial de souscrire à une [assurance habitation adaptée](#) qui couvrira vos besoins.

Jusqu'à 36 mois de loyers impayés

Prise en charge des loyers impayés charges comprises, jusqu'à 36 mensualités et pour toute la durée de la location auprès d'un bailleur privé. La durée était limitée à 9 mois avec la Garantie Loca-Pass.

Condition d'attribution et téléchargement en ligne des dossiers

18, rue Blatin
Tél. 04 73 29 43 43